

Institut des techniques de Plani-
fication et d'économie Appliquée

(I T P E A)

Chemin Doudou Mokhtar

BEN AKNOUN

656/ITPEA/DE

ALGERIE

Institut National de Productivité
et du Développement Industriel

(I N P E D)

126 Rue Didouche Mourad

ALGER

S E M I N A I R E

TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

ALGER / Septembre 1973

DOCUMENT n° 3

DOCUMENT DE BASE

préparé par le se-
crétariat de l'ONUDI
pour la

"Réunion sur le transfert des con-
naissances techniques aux pays en
voie de développement, par le moyen
de contrats de sous-traitance et
d'accords de licence". Paris 27/11-
1/12/ 1972.

Références : ONUDI, /ID/WG.136/3
du 20 novembre 1972

Mars 1973

(ITPEA/DIT)

I - INTRODUCTION - "LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES TECHNIQUES"

Le problème du transfert des techniques et de son rôle dans le développement est en lui-même un très vaste sujet. L'expression est chargée de multiples résonances. Elle a au cours de ces dernières années suscité des publications nombreuses, donné lieu à de multiples discussions, polarisé beaucoup d'intérêts.

Est-il inexact de dire que ce foisonnement a conduit à une certaine confusion ?

Les techniques elles-mêmes sont un très vaste domaine, surtout si comme, à juste titre probablement, on y inclut non seulement les connaissances livresques, mais le savoir faire, les procédés de gestion, le marketing, etc... Quant au mot de "transfert", s'il paraît à première vue assez simple, n'est-ce pas parce qu'il est mal choisi ? Les techniques se transfèrent-elles comme un produit matériel, se transvasent-elles comme un liquide d'un récipient dans un autre ? Conscients de l'inadéquation du mot et désireux de se placer plus nettement dans l'optique des pays en voie de développement, certains parlent maintenant, plus justement semble-t-il, de choix de techniques, d'adaptation des techniques, d'élaboration de techniques propres à partir d'acquis existants. De toute façon, il s'agit d'un domaine vaste et complexe. Il est donc indispensable pour la bonne marche de la présente réunion que le sujet soit au départ bien délimité.

Pour ce faire, l'ONUDI propose aux participants de laisser de côté certains aspects généraux certes très importants du problème qui nous occupe, mais qui ne sont pas de son ressort propre et qui méritent en eux-mêmes un examen spécial. Il s'agit en particulier des aspects commerciaux du transfert des techniques pour lesquels dans le système des Nations Unies la CNUCED est particulièrement compétente et pour lesquels un Groupe intergouvernemental a été créé. Il s'agit aussi des problèmes relatifs aux politiques scientifiques et techniques auxquels de nombreux organismes internationaux se sont intéressés et en premier lieu le Comité des Nations Unies pour l'Application de la Science et de la Technologie au Développement (ACAST)

Même si l'on se concentre sur le secteur industriel qui est le domaine propre des compétences de l'ONUDI, on se trouve encore devant un domaine très vaste. On a pu dire sans exagération que toutes les activités de l'ONUDI ont pour objet d'assister les pays en voie de développement à réaliser au mieux les transferts techniques qui leur sont nécessaires; cette réalité se traduit dans le fait que les différentes unités du Secrétariat traitent des aspects variés de ce problème et qu'il n'a pas été jugé opportun de créer pour cela une structure spécifique.

Les participants désireux d'avoir à ce sujet une information plus complète peuvent se référer au document présenté par l'ONUDI à la Troisième Session de la CNUCED (1)... Les activités de l'ONUDI qui y sont décrites se rapportent en particulier à la détermination des stratégies et politiques de développement industriel, à la mise en place d'institutions et de services (information industrielle, recherche technique, société d'engineering, bureaux de brevets et licences, formation professionnelle, standardisation, contrôle de qualité); à l'assistance technique pour des projets ou dans des secteurs industriels particuliers; aux programmes de promotion visant à faciliter le contact entre les initiateurs de projets industriels de pays en voie de développement avec des partenaires éventuels des pays plus avancés (promotion des investissements, sous-traitance, développement et adaptation des produits pour l'exportation, coopération entre banques de développement).

Le document expose également un concept du développement technique intégré selon lequel les pays en voie de développement qui le désirent peuvent être assistés dans la conception et la mise en place d'un programme de développement technique intégré à leur plan de développement industriel(2).

(1). Document TD/CONTR/7, 24 mars 1972 "Transfert, adaptation et mise au point des techniques dans l'industrie des pays en voie de développement".

(2). Voir aussi: P. Judet et J. Perrin (IREP, Université des Sciences sociales de Grenoble, Juin 1971) "A propos de Transfert de Technologies pour un Programme intégré de Développement Industriel".

Ces aspects généraux du transfert des connaissances techniques et de sa place dans le processus d'industrialisation ne seront certes pas oubliés pendant les débats et entretiens de la présente Réunion. Mais il semble indispensable qu'une concentration supplémentaire soit recherchée. L'ONUDI propose donc aux participants que sans négliger les autres aspects, le problème du transfert des techniques soit examiné essentiellement au niveau des entreprises industrielles elles-mêmes, et de plus qu'une attention particulière soit d'abord accordée à deux modes de relations spécifiques par lesquels les entreprises peuvent entrer en contact, établir des liens et collaborer, à savoir les accords de licence et les opérations de sous-traitance internationale. De là, d'autres formes de coopération internationale inter-entreprises pourront être discutées. D'autres problèmes importants comme celui des politiques gouvernementales ou celui du rôle des organisations internationales devraient être examinés dans la perspective centrale de la coopération interentreprises.

Il est évidemment essentiel d'associer à ce dialogue les entreprises elle-mêmes, tant des pays en voie de développement que des pays plus avancés. D'où la décision de partir d'exemples concrets choisis dans une branche où ils sont assez nombreux et divers. On a choisi pour cela la construction automobile. Cette branche offre l'avantage de porter sur un produit complexe, formé de nombreux composants à la fabrication desquels concourent divers secteurs industriels. Elle présente par ailleurs des caractéristiques propres comme celle de l'image de marque à laquelle le produit est attaché et celle d'une très forte concentration à l'échelle mondiale. Ces traits spécifiques ne devront pas être oubliés lorsque l'on tentera d'étendre à d'autres secteurs les enseignements tirés de la Réunion.

II - EXPOSE DES FAITS

L'ONUDI a choisi cette approche en se basant sur un certain nombre de faits qui lui semblent avoir un poids au moins qualitatif dans l'évolution récente de l'industrialisation. Dans le secteur automobile par exemple, on peut se rapporter à une rencontre organisée par l'ONUDI à Karlovy-Vary en 1969. A cette époque, une première question était posée :

fallait-il que les pays en voie de développement établissent une industrie automobile ? L'unité était loin d'être faite sur ce point. Pour ceux qui donnaient une réponse positive, les questions suivantes avaient trait aux conditions d'établissement d'une chaîne de montage, au pourcentage d'intégration au choix des modèles. Mais les préoccupations de tous se situaient essentiellement dans la perspective du marché local du pays en voie de développement ou mieux dans l'organisation des marchés et de la production entre pays voisins.

A la fin de 1972, ces questions restent certes importantes, mais d'autres faits sont survenus. Certains pays moins développés se sont engagés dans la fabrication de pièces ou même d'ensembles destinés à être intégrés dans le produit fini fabriqué dans des pays industriellement plus avancés. Ceci affecte des pays d'Amérique Latine, d'Afrique du Nord, d'Europe du Sud et de l'Est. Ce phénomène s'est manifesté sous des formes diverses et l'un des objectifs de la présente réunion sera d'examiner un certain nombre de cas, rapportés et analysés par les intéressés eux-mêmes, qui seront soumis à la discussion.

Dans leur diversité, ces cas ont en commun un certain nombre de caractéristiques :

- ils sont le résultat d'accords d'entreprise à entreprise.
- ils ne se limitent pas à la fourniture de matériel ou à la prise de participation, mais comportent de plus en plus des échanges de marchandises dans les deux sens.
- ils ne portent pas seulement sur le transfert des techniques, mais sur les transferts de production et de marchés.
- ils comportent des engagements à moyen et long terme conduisant dans plusieurs cas à un processus évolutif d'approfondissement et de développement de la coopération.
- ils présentent des formes très diverses tenant compte de la réalité économique et des systèmes sociaux des pays intéressés ; dans plusieurs cas, les entreprises participantes conservent leur autonomie juridique et leur capacité propre de décision.

On peut signaler aussi des cas analogues de coopération interentreprises dans d'autres secteurs que l'automobile, soit dans des secteurs dits traditionnels (textile, confection), soit dans des secteurs de technologie avancée (électronique, optique, machines-outils, etc). Ils intéressent les régions citées plus haut et aussi l'Inde, l'Asie du Sud-Est. Dans certains cas, il s'agit d'accords entre entreprises de pays en voie de développement différents, appartenant ou non à un même ensemble régional.

Ces faits sont-ils des cas isolés sans signification générale et sans portée à long terme ou, au contraire, sont-ils les premiers indices d'une tendance durable ? Un des objectifs de la présente Réunion est de répondre à cette question en se basant sur les exemples concrets rapportés dans les documents soumis et aussi, on peut l'espérer, sur de nombreux autres exemples analogues présentés par les participants eux-mêmes. On notera ici au départ que l'intérêt suscité par la présente réunion parmi les industriels de la branche, se traduisant par la participation massive des principales entreprises, semble montrer qu'ils attachent de l'importance au phénomène.

III - REFLEXION SUR LES FAITS PRESENTES

1 - Conditions favorables pour des accords interentreprises

Dans préjuger de la réponse à la question posée, on peut ajouter à l'énumération des faits certains éléments d'analyse de la situation présente de l'industrie dans le monde qui semble apporter une base objective à une coopération mutuelle profitable.

Dans un certain nombre de secteurs, l'industrie des pays avancés se trouve en face de problèmes qui semblent dépasser les difficultés passagères et dont il est difficile d'envisager la solution à long terme dans le seul cadre national ou même dans celui de l'association entre pays avancés. Citons entre autre la raréfaction de l'offre de main d'œuvre pour un nombre croissant de tâches, le coût élevé de cette main d'œuvre, les problèmes d'environnement dans certaines régions. Dans le cas particulier de l'industrie automobile, certaines évolutions techniques telles que l'introduction de carrosseries en matière plastique peuvent-elle aussi favoriser des transferts éventuels de production ?

Au même moment, les pays en voie de développement se rendent compte de mieux en mieux que leur retard industriel ne pourra être surmonté que si s'ajoute à leurs efforts propres qui sont indispensables, un recours à des ressources et à des acquis extérieurs : techniques, savoir faire, organisation, moyens de formation, financement. Ils ont certes le souci que l'industrie qu'ils veulent créer satisfasse les besoins propres du pays et constitue un facteur d'entraînement et de modernisation pour l'ensemble de l'économie nationale, mais ils s'aperçoivent que les stratégies basées uniquement sur la substitution d'importations s'essoufflent rapidement, et ceci d'autant plus que leur marché national ou même régional est étroit. En parlant des progrès qu'ils ont déjà réalisés et des capacités installées souvent excédentaires, ils désirent développer une industrie compétitive susceptible d'être présentée sur le marché mondial.

Ces préoccupations des uns et des autres ne sont-elles pas le signe d'une possible convergence des intérêts ? Ayant aussi dépassé le stade des bons sentiments, ne peut-on, à partir de ce point avancer vers une coopération basée solidement sur la recherche d'avantages mutuels précis ? On peut ajouter que certains facteurs comme l'amélioration des moyens de transport ou l'élaboration de nouvelles méthodes de formation technique ouvrent des perspectives nouvelles à une diversification dans la localisation des productions. Enfin, on a pu noter des réactions analogues chez de nombreux responsables de l'industrie dans les pays avancés et les pays en voie de développement en face des thèses néo-malthusiennes récemment revenues à la mode et prônant une limitation volontaire à terme de la croissance industrielle. Cette mise en question ne peut-elle pas les inciter à définir ensemble une attitude positive vis-à-vis de l'industrialisation et à examiner comment le processus peut être orienté et organisé dans le sens du progrès social et du développement humain ?

2 - Les voies possibles vers une spécialisation

Si l'on pense qu'il existe des conditions objectives pour l'établissement d'une réelle complémentarité, une nouvelle question se pose : Par quelles voies peut-on arriver à des spécialisations profitables ?

- a) On peut douter que le fonctionnement automatique des lois du marché puisse apporter la solution. Il faudrait supposer qu'il existe une fluidité dans les courants d'informations et d'échanges qui est loin d'être réalisée. Il faudrait aussi oublier que les pays en voie de développement se trouvent de fait dans une situation de concurrence absolument inégale. Si on leur propose seulement le développement des échanges par une politique de "laisser-faire" à l'échelle mondiale, ils seront tentés de s'en tenir à des mesures protectrices qui sauvegardent un acquis industriel même rudimentaire et leur paraissent préserver une certaine autonomie dans leurs décisions.
- b) De nombreux travaux de recherche ont souligné le rôle joué par les sociétés multinationales dans la diffusion des connaissances techniques et dans la spécialisation des productions entre pays. Il est certain qu'elles opèrent sur de vastes ensembles géographiques comprenant pays avancés et pays en voie de développement et élaborent des stratégies d'ensemble cherchant à intégrer d'une façon rationnelle les opérations de leurs divers filiales et établissements. Tout en reconnaissant qu'elles peuvent dans certaines conditions jouer un rôle positif dans la circulation des connaissances, et la formation de personnel qualifié, on ne peut éluder le problème d'une contradiction possible entre les objectifs et la stratégie de la firme et ceux de certains pays où elle opère. Même si les intérêts coïncident à un moment donné, ils peuvent ensuite diverger à long terme. On peut se féliciter en tout cas que le Conseil économique et social des Nations Unies ait récemment décidé de créer un Comité de personnalités éminentes pour étudier ce problème important et controversé.
- c) De grands noms de la science économique ont proposé que l'on recherche une division internationale du travail à l'échelle mondiale et, par voie de conséquence, une allocation des industries entre pays à divers niveaux de développement en déterminant les avantages comparatifs, au moyen d'un calcul économique basé sur les coûts respectifs de la main d'oeuvre et du capital dans chacun des grands secteurs industriels. L'idée est généreuse d'un monde gouverné par la raison où les décisions politiques se plieraient au calcul des techniciens. On peut cependant souligner

On peut cependant souligner les difficultés pratiques de l'entente et le caractère approximatif des calculs globaux et le risque de figer des situations acquises en prenant pour seul critère d'allocation les intensités respectives de travail et du capital dans les grands secteurs industriels.

De toute façon, l'examen des faits montre que dans la pratique les spécialisations entre des économies qui progressent vers l'intégration ne se sont pas faites de cette façon. Une étude récente de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies montre de façon claire qu'entre pays européens à divers stades du développement industriel les spécialisations ne se font pas entre les grandes branches de l'industrie (textiles, industries alimentaires, mécanique, etc..) mais à l'intérieur de chacune d'entre elles.

- d) Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'un véritable processus de coopération. Les stratégies de développement économique et les politiques d'industrialisation qu'ils définissent seront de toute façon le cadre dans lequel les actions individuelles devront s'insérer. Elles influenceront le choix des secteurs, l'attraction relative de tel type de produit, la préférence pour tel mode de relation interindustrielle.

En plus de ces conditions générales, les gouvernements peuvent envisager des mesures plus directes qui favoriseraient la tendance à la coopération industrielle, scientifique et technique analogue à ceux des pays avancés, tant de l'Est que de l'Ouest, ont mis en place entre eux en nombre croissant.

Les gouvernements des pays industriellement avancés jouent un rôle dans le transfert des connaissances techniques et le développement de la coopération industrielle par l'orientation qu'ils donnent à leur aide financière ainsi que par leur assistance technique. On semble prendre conscience de plus en plus que cette étape n'est pas suffisante. C'est M. Jean DENIAU, membre de la Commission de la Communauté économique européenne qui déclarait à une récente réunion

du Comité d'aide au développement de l'OCDE qu'il est nécessaire d'orienter les politiques internes des pays européens dans un sens plus conforme aux intérêts des pays en voie de développement".

Quelques signes de ces préoccupations peuvent être notés. Par exemple : parmi les études en cours d'élaboration pour la préparation du Septième Plan Français, une place est faite aux conséquences pour l'industrie française de l'industrialisation des pays du Tier Monde; En République Fédérale d'Allemagne, le Ministère de la Coopération Economique vient de réaliser une enquête sur les entreprises allemandes susceptibles de s'engager dans la voie de la coopération industrielle avec les pays en voie de développement.

Il est à souhaiter que l'on voie dans l'avenir des mesures pratiques de politique économique traduire en termes concrets ces tendances: politique commerciale vis-à-vis des pays en voie de développement, mais aussi politique industrielle, politiques régionales pour permettre les ajustements nécessaires dans les zones touchées par les transferts de production etc....

- e) Tout en reconnaissant l'importance de ces actions gouvernementales pour créer un environnement favorable à une coopération industrielle internationale, une des hypothèses de travail de la présente réunion est qu'un progrès réel vers la spécialisation et la complémentarité sera surtout le résultat d'un processus à engager au niveau des entreprises industrielles elle-mêmes. Le transfert des techniques et du savoir faire sera plus efficace, plus profitable et plus durable si ces accords comportent aussi des transferts de production et de marchés. L'ONUDI espère que cette hypothèse de travail s'avèrera féconde et que les débats de cette réunion l'éclaireront et la préciseront. Ce sont ces accords interentreprises qui font l'objet des chapitres suivants.

IV. ACCORDS INTERENTREPRISES

Divers types d'accords peuvent régir les relations entre des entreprises industrielles se trouvant à des stades différents d'évolution technique et situées dans des pays différents. Parmi ces accords, il est proposé d'examiner d'abord les accords de sous-traitance et les accords de licence puis d'autres formes de coopération industrielle interentreprises qui existent ou pourraient voir le jour.

Dans ce chapitre introductif, il ne sera pas procédé à un examen des situations et des problèmes que les participants trouveront dans les autres documents présentés (3). Ce qui suit vise seulement à présenter quelques réflexions et poser quelques questions.

1 - Accords de sous-traitance

a) Définition et aspects juridiques

On notera les différents types de sous-traitance proposés : sous-traitance de capacité ou de spécialité, sous-traitance de conception ou d'exécution; sous-traitance marginale ou d'économie et aussi sous-traitance commerciale ou hors frontières.

Il serait intéressant d'examiner comment ces divers types de sous-traitance s'appliquent dans le cas de l'industrie automobile, si en particulier le système fonctionnant autour des grandes firmes dans un pays donné peut être étendu à des entreprises de pays en voie de développement.

-
- (1). Maitre E. Bernard, "sous-traitance automobile avec les pays en voie de développement"
M.J.J. Burst "Place de la propriété industrielle dans le transfert des techniques par voie contractuelle"
M.R. Goldscheider, "The rôle of Consultants in the technology Transfer Process"
M.R. Forter "Transfer of technology - The Hong-Kong View".
Secrétariat de l'ONUDI, "Rôle of OUNIDO in the Field of Automotive Industries" and "UNIDO's activities in the Field of International Subcontracting".

On pourra noter le caractère encore fluctuant des fondements juridiques de la sous-traitance nationale et régionale dans les pays industrialisés, les études actuelles sur les facteurs qui la stimulent ou lui font obstacle.

Les contrats de sous-traitance sont si nombreux et donnent lieu à tellement de variantes que leur codification et leur généralisation doivent être maniées avec prudence (notamment par suite des ambiguïtés de la terminologie, la multitude des produits et des acteurs et facteurs entrant en ligne de compte).

Il est souhaitable que l'accent soit mis dans cette discussion sur la transposition possible de ce mode de relation au cas des pays en voie de développement. Comment le cadre juridique existant peut-il être adapté pour tenir compte de l'écart entre l'évolution technique des partenaires, leur appartenance à des systèmes économiques et des milieux techniques différents ?

b) Aspects économiques et sociaux

On évaluera les avantages de la sous-traitance (augmentation des exportations sans efforts propres de marketing, emploi, rattrapage technologique, utilisation des sur-capacités d'investissement, formation d'une main d'oeuvre entraînée aux techniques modernes) et ses effets sur le développement industriel. Certains problèmes seront également discutés. Comment éviter que les fluctuations conjoncturelles que connaît l'entreprise donneuse d'ordres ne se répercute de façon amplifiée sur le sous-traitant, rendant aléatoire ces décisions à long terme (investissements nouveaux, plans d'embauche, de formation professionnelle, de financement) ? Est-il possible, dans le cadre de la sous-traitance d'éviter le phénomène d'enclave et de stimuler des effets d'entraînement à partir de l'entreprise sous-traitante vers le reste de l'économie ? Il serait utile d'examiner si le mode d'établissement du rapport de sous-traitance (en partant de l'offre ou en partant de la demande) a une influence positive ou négative sur le contenu des accords, sur la stimulation ou l'atrophie "des fonctions d'entreprise des contractants".

c) Les limites

La sous-traitance est d'abord un moyen de stimuler sur le plan international une circulation plus intense d'informations plus détaillées. Elle permet à un nombre croissant d'intéressés de répondre à la question "Qui fait quoi ? " Elle est aussi un moyen d'entrer en contact. Comment faire pour que ce contact donne lieu à une communication profitable et durable ?

Les limites de la sous-traitance dans les pays industrialisés ne doivent-elles pas servir d'enseignement pour connaître les limites de la sous-traitance internationale (voir les limitations des rayons et des moyens d'action des bourses de sous-traitance en Europe). Cette question mène à celle de l'organisation de sous-traitance internationale. Dans quelle mesure est-il souhaitable qu'elle soit structurée et centralisée ?

On pourra se demander si la sous-traitance constitue surtout un instrument utile à une certaine phase du développement industriel d'un pays et si une sous-traitance réussie, donc mutuellement profitable ne conduit pas à son propre dépassement. Elle serait alors un moyen d'instaurer un processus de coopération industrielle, pouvant, à un stade ultérieur donner lieu à des formes plus élaborées. Comment faut-il concevoir au départ le contenu juridique et économique des accords, le mode d'établissement de la relation, le système international qui créera le contact pour que cette évolution ultérieure positive soit favorisée ?

2 - Les accords de licence

Ils sont une forme plus élaborée de la relation industrielle et portent autant sur la production que sur la distribution. Cette relation est moins uni-directionnelle que l'accord de sous-traitance, mais plus contraignante du point de vue du droit (dû à l'inclusion de la propriété industrielle). Ils sont les signes :

- de la connaissance implicite, par le possesseur de licence, de la capacité quantitative et qualitative de son partenaire licencié, notamment pour ce qui est de sa capacité à entreprendre, à produire, et à distribuer;
- de la pression du "marché de la technologie". L'exportation de l'innovation par les possesseurs de licences est devenu une nécessité consécutive à un excédent de connaissances.
- d'une volonté d'organiser le choix et l'adaptation des techniques autour des activités industrielles couvertes par la "Propriété Industrielle" (domaine réservé) plutôt que vers des activités industrielles tombées dans le domaine public (qui ne sont pas pour autant dévalorisées).

On espère que la Réunion offrira l'occasion de discuter d'un grand nombre de cas concrets d'accords de licence, tant dans l'industrie automobile que dans d'autres branches et de dégager quelques idées générales sur leur orientation souhaitable. On pourra s'interroger en particulier sur les possibilités de dégel des technologies inutilisées, mises en réserve.

a) Les avantages des accords de licences

Les accords de licences peuvent être avantageux dans la mesure où ils entrouvrent les portes à l'information technique sélective, où ils offrent certaines possibilités de choix, où ils favorisent un courant de négociation. Ils permettent aussi un certain transfert de production qui sans eux devrait être recherché dans une lutte concurrentielle très aléatoire dans les conditions présentes d'inégalité du partenaire moins développé. Ce type d'accord est acceptable pour les pays qui ne désirent la création d'entreprises à capitaux majoritaires étrangers.

b) Les conditions de fonctionnement et les limites

Il serait utile d'examiner à propos des accords de licence un certain nombre de questions :

- Comment augmenter la possibilité pour le licencié de choisir le processus ou la licence qui sont les mieux adaptés à son environnement technique, économique, social et politique ? Comment lui serait-il possible de connaître avant d'acheter ?
- Par quels moyens essayer au moins partiellement d'inverser le processus de négociation qui reste encore dominé par l'offre du possesseur de licence plutôt que par la demande du licencié potentiel, et reflète souvent une situation de monopole ?
- Comment faciliter l'accès à toutes les techniques, qu'elles soient couvertes ou non par la propriété industrielle, favoriser leur diffusion en dehors des marchés traditionnels ?
- Comment éliminer les clauses restrictives (telles que celles empêchant l'exportation) et éviter les clauses financières abusives ?

La solution de ces problèmes dans un sens plus favorable aux intérêts du partenaire moins développé augmenterait la valeur de mode de relation industrielle.

Il serait utile d'examiner comment des services d'information et de conseil peuvent être mis à la disposition des entreprises les moins avancées pour améliorer leur pouvoir de négociation.

3 - Autres formes de coopération industrielle interentreprises

Une analyse sommaire de deux modes particuliers de relations industrielles, la sous-traitance et les accords de licences, a montré les avantages qu'ils présentaient dans certaines conditions. On a reconnu aussi des limitations tenant soit à l'horizon temporel de ces accords, soit à leur contenu, soit à la situation inégale qu'ils créent parfois pour le partenaire le moins développé.

On est aussi conduit à chercher s'il n'est pas possible d'envisager d'autres formes de coopération industrielle interentreprises mieux adaptées au fait que les partenaires sont à divers stades d'évolution et appartiennent à des systèmes politico-économiques différents.

Comme il a été dit plus haut, certains des cas relatifs à l'industrie automobile examinés dans la première partie de la rencontre présente des caractéristiques intéressantes de meilleur équilibre dans les échanges, d'engagement à moyen ou long terme et de contenu plus complet associant les transferts de production et marchés aux transferts de connaissances et de savoir faire.

La discussion de ces cas ainsi que d'autres présentés par les participants devraient permettre de dégager certaines caractéristiques souhaitables. On se contentera à ce stade de soulever quelques questions. Par quel processus pratique donner dans le système des relations interentreprises un rôle plus grand à la demande alors que jusqu'à présent cette relation est surtout commandée par l'offre de l'entreprise plus avancée ? Comment favoriser des accords qui n'aient pas seulement pour résultat d'employer une main d'oeuvre plus ou moins qualifiée mais qui stimulent l'exercice des diverses fonctions de l'entreprise ? Comment permettre dans la pratique du partenaire moins développé d'exercer son initiative dans la détermination des complémentarités au niveau des produits et des tâches ? Quelles sont les possibilités de réalisation d'accords interentreprises dans les divers secteurs industriels soit à process discontinus soit à process continus ?

V - MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR FAVORISER LES ACCORDS INTERENTREPRISES

Les divers modes de relation décrits plus haut ont des caractéristiques propres. Mais la mise en oeuvre de certains moyens peut être nécessaire dans tous les cas. La réunion donnera l'occasion de les examiner, en particulier dans le cas de l'industrie automobile. Quelques réflexions peuvent servir d'introduction à cette discussion.

1 - Systemes d'information

L'absence d'un système adéquat d'information est dans les circonstances présentes l'un des principaux obstacles à la réalisation sur une plus grande échelle d'accords interentreprises satisfaisants. Parmi les problèmes à résoudre, on peut signaler le manque de fluidité de l'information, l'absence de communication entre les systèmes d'information partiels qui restent cloisonnés au niveau du pays ou de la branche, le fait que l'information ne parvient pas à l'entreprise individuelle susceptible d'être un partenaire éventuel pour un accord interentreprises.

Sans prétendre épuiser cette question qui demanderait en elle-même un examen approfondi; la présente réunion peut donner quelques indications sur les différents domaines et les différents niveaux où les besoins sont les plus aigus. Citons entre autres :

- a) L'information au niveau macro-économique sur les stratégies et politiques industrielles des pays intéressés, tant dans les pays en voie de développement que des pays développés en considérant, le cas échéant le contenu des plans de développement, les objectifs au niveau des diverses branches industrielles, les filières techniques envisagées, les politiques concernant les investissements étrangers ect....
- b) L'information technico-économique au niveau macro-économique : connaissance des "process" technologiques, évolution de leur coût relatif, économies d'échelle etc....
- c) Information sur les entreprises susceptibles d'être intéressées par un processus de coopération, stratégies au niveau de la firme, capacités excédentaires etc....

2 - Connaissance des accords d'entreprises existants

Il est certain que le processus de coopération serait facilité par une meilleure connaissance par tous les intéressés des accords interentreprises existants, des succès et des échecs déjà enregistrés, des leçons qu'il est possible d'en tirer. Cette connaissance accompagnée d'une analyse des résul-

tats obtenus par les diverses formules pourrait guider les négociateurs futurs et leur donner confiance dans leurs propres possibilités.

A cette fin, on examinera comment cette connaissance pourrait être tenue à jour et s'il n'y aurait pas lieu de stimuler sur ces questions des travaux de recherche appropriés. Le point de départ indispensable est la bonne volonté des intéressés pour donner accès aux renseignements de base. Il est souhaitable que ce point puisse être discuté sérieusement au cours de la Réunion.

3 - Méthodologie pour la détermination des avantages mutuels

Une étape décisive du processus de coopération est la détermination des points précis où les avantages mutuels peuvent apparaître entre les entreprises situées dans des contextes politiques, économiques et techniques différents. On a avancé plus haut l'hypothèse que cette recherche devrait être menée non au niveau des grandes branches, mais au niveau des produits, des composants ou même des phases élémentaires du processus de production. Lorsqu'on aura découvert de façon précise les "craqueaux" appropriés, une coopération entre deux entreprises particulières apparaîtra comme présentant un réel intérêt mutuel et le processus pratique de consultation et de négociation pourra s'engager. Quelques pistes de recherche peuvent être indiquées dans ce domaine :

- Mise au point des moyens d'analyse technico-économique permettant de découper le processus de production en opérations élémentaires avec chiffrage des coûts de chacune et détermination des avantages comparatifs dans les deux environnements différents.
- Amélioration dans la connaissance des entreprises existantes ("profils" industriels, analyse économique et financière, détermination des sur-capacités) et de la connaissance des milieux techniques dans les différentes branches et les différents pays.

4 - Moyens visant à la réalisation des contacts

Les points précédents ne sont que des péalables; ils concernent la connaissance qui peut conduire à l'action. Pour aider celle-ci, quelles sont les méthodes les plus appropriées pour établir au niveau adéquat et

au moment voulu les contacts personnels entre les dirigeants des entreprises concernées ? L'examen des moyens destinés à favoriser ces contacts, promouvoir la coopération, devraient être l'un des sujets à discuter pendant la présente réunion.

VI - PROGRAMME COOPERATIF DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL INTERNATIONAL

Si la discussion des questions examinées précédemment conduit, au moins partiellement, à des conclusions positives, il y aura lieu de se demander s'il n'est pas possible de faire un pas de plus et d'examiner par quelle sorte de mécanismes institutionnels pourrait être favorisée la coopération industrielle internationale. Il est clair que ces mécanismes devraient avoir pour objectif essentiel d'assister les entreprises des pays en voie de développement désireuses de s'engager dans la voie d'accords interentreprises. Celles-ci se trouvent en effet au départ dans une situation largement défavorable en ce qui concerne l'accès à l'information, les possibilités de choix, la capacité de négociation et la force relative.

Un premier objectif de la présente Réunion serait de faire la recension des mécanismes qui sont déjà en fonctionnement et en particulier de ceux qui ont été mis en place par les organisations participantes. Il en existe au niveau sectoriel, national régional, et international. Certains sont relatifs à un mode particulier de relation, comme la sous-traitance ou les accords de licence. D'autres peuvent servir à plusieurs fins comme les services d'information ou les mécanismes de promotion.

Une information mutuelle, un examen critique des institutions existantes peuvent être utiles.

L'ONUDI, pour son compte, serait très heureuse de soumettre à cet examen son système d'informations industrielles, ses activités concernant les licences, son programme de sous-traitance internationale. Elle souhaiterait également étudier avec les participants comment des programmes connexes comme ceux de promotion des investissements ou de coopération entre banques de développement peuvent, moyennant certains ajustements être utilisés aux fins examinées ici.

Un autre sujet de discussion pourrait être les mesures à prendre pour assurer une meilleure liaison entre les mécanismes existants. Est-il opportun d'envisager la création d'organismes nouveaux, soit spécialisés, soit à vocation générale. N'est-il pas plus réaliste de viser à une meilleure articulation entre les organismes existants ? peut-on penser à fédérer ces efforts dans une sorte de programme coopératif de développement industriel international ? Faut-il utiliser pour cela les structures existantes professionnelles ou nationales, ou appeler à une adhésion individuelle les entreprises cherchant à participer à des accords interentreprises et désireuses pour ce faire de bénéficier des services que pourrait leur fournir un tel organisme ? Ces services devraient-ils s'étendre à la promotion des contacts, l'assistance au cours de négociation ? Devrait-on examiner l'élaboration d'un système de garanties de type nouveau tenant compte des caractères propres de chaque mode de coopération ?

Toutes ces questions ne recevront pas évidemment au cours de la Réunion des réponses définitives. Il serait utile que la discussion soit au moins engagée et que quelques orientations se dégagent quant aux priorités des activités à entreprendre. Les organisations internationales et en particulier l'ONUDI attendent suggestions et conseils sur le rôle qu'elles pourraient jouer pour favoriser de façon pratique le processus de coopération.

VII - RESUME - PRINCIPAUX OBJECTIFS

En résumé, il est suggéré que la présente Réunion se propose les objectifs suivants:

- Faire une recension des faits de coopération industrielle interentreprises, évaluer leur importance, analyser les exemples réussis et en tirer les leçons; ceci sera fait surtout par l'étude de quelques cas de coopération industrielle déjà réalisés dans l'industrie automobile; ces cas seront présentés par les partenaires eux-mêmes et discutés par les participants.
- Essayer de préciser, toujours dans le cas de l'industrie automobile, quels sont les domaines où peuvent apparaître des avantages mutuels basés sur la considération objective des tendances de l'industrie à l'échelle mondiale et examiner dans quelles conditions ces avantages mutuels peuvent conduire à des accords pratiques de coopération.

- Examiner les modes de relation interindustrielle par lesquels la coopération industrielle peut être développée. La sous-traitance internationale et les accords de licence seront examinés en détail à la lumière des expériences des participants. Leurs avantages et leurs inconvénients seront analysés, les conditions de l'amélioration de leur fonctionnement seront étudiées. On examinera ensuite les perspectives ouvertes par d'autres formes plus élaborées de coopération.
- Selon le désir des participants eux-mêmes, engager sur place dans le cas particulier de l'industrie automobile, un processus de conversations, soit en groupes, soit bilatérales portant sur les conditions de la coopération industrielle propres à la branche.
- Examiner comment les tendances indiquées pourraient être favorisées par la mise en place d'un programme coopératif de développement industriel international visant à assister les entreprises des pays différents dans la recherche des avantages mutuels. Comment organiser la collection et la diffusion d'informations nécessaires ? Comment créer les mécanismes de communication d'analyse permettant de multiplier l'efficacité des contacts entre entreprises susceptibles de coopérer ? Des recommandations pourront intervenir concernant les mesures à prendre par les gouvernements et les entreprises elle-mêmes pour favoriser ce processus.
- Présenter des suggestions sur le rôle que les organismes internationaux et en particulier l'ONUDI peuvent jouer pour faciliter ce processus de coopération.

Pour atteindre ces objectifs, le calendrier préparé comprend des séances de discussion générale et en groupes restreints et des réunions bilatérales confidentielles inclus à l'avance dans le programme suivant les demandes spécifiques exprimées par chaque participant.

Les organisateurs espèrent que chacun des participants pourra retirer de la Réunion ainsi conçue un bénéfice pratique direct qui ne lui fera pas regretter le temps et les efforts qu'il aura dépensés pour y assister. On souhaite de plus que l'on puisse tirer quelques enseignements et conclusions de caractère général susceptibles d'orienter l'action des différents pays intéressés, gouvernements et industriels, tant des pays développés que des pays en voie de développement. Les organisations internationales et l'ONUDI en particulier comptent aussi être éclairées sur la façon de poursuivre leur activité dans le vaste domaine de la coopération industrielle internationale. Il s'agit sans nul doute d'un programme ambitieux, mais c'est

jours de travail en commun. L'importance du problème posé et l'intérêt croissant qu'il suscite permettent d'espérer que des résultats substantiels pourront être atteints.
